

Publication internet pour un fonds article 8 - INFRA 2021

SFDR COMPLIANCE – Informations relatives aux produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales

Nom du fonds article 8 : **INFRA 2021**

Sommaire :

- A. Résumé
- B. Sans objectif d'investissement durable
- C. Caractéristiques environnementales ou sociale du produit financier
- D. Stratégie d'investissement
- E. Proportion d'investissements
- F. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales
- G. Méthodes
- H. Sources et traitement des données
- I. Limites aux méthodes et aux données
- J. Diligence raisonnable
- K. Politiques d'engagements
- L. Lorsqu'un indice est désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier, « indice de référence désigné »

A. Résumé

Le Fonds Infra 2021 sera uniquement investi dans les parts du fonds Infravia European Funds V (le "Fonds Maître").

Le montant de l'investissement dans le Fonds Maître ne pourra pas représenter moins de quatre-vingt-cinq (85) % de l'Actif net du Fonds.

B. Sans objectif d'investissement durable

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

C. Caractéristiques environnementales ou sociale du produit financier

Infravia Société de gestion du Fonds Maître s'engage à aligner ses investissements sur les Objectifs de développement durables (ODD) des Nations Unies. L'approche ODD permet à Infravia de se positionner vis-à-vis des objectifs tout au long du processus d'investissement. Dans cette lignée, le fonds a identifié 7 cibles primordiales qu'il sera nécessaire d'aborder pour chaque opportunité d'investissement. Infravia se réserve aussi le droit de sélectionner des cibles supplémentaires pour des actifs ou des secteurs spécifiques, lorsqu'elles sont considérées comme pertinentes. La stratégie d'investissement est axée sur l'évaluation des risques liés au changement climatique dans le but d'améliorer la viabilité des investissements. L'analyse prend en compte les risques physiques liés aux aléas climatiques, aux nouvelles régulations, aux nouvelles technologies et risques du marché.

La politique ESG d'Infravia est détaillée dans sa Charte de Développement Durable.

D. Stratégie d'investissement

Le gestionnaire se focalise sur la constitution d'un portefeuille diversifié de 8 à 12 investissements en equity et quasi-equity dans des actifs d'infrastructure de tailles moyennes. Conformément à son approche ESG, 7 cibles basées sur les ODD des Nations Unies sont applicables aux investissements. Ces objectifs représentent les priorités du gestionnaire en matière de durabilité et utilisés pour analyser l'impact du portefeuille sur des sujets suivants :

- i. Assurer la participation pleine et effective des femmes et l'égalité des chances ;
- ii. Atteindre une productivité élevée et soutenir la croissance économique ;
- iii. Protéger les droits des travailleurs et promouvoir des environnements de travail sûrs et sécurisés ;
- iv. Développer des infrastructures de qualité, fiables, durables et résilientes ;
- v. Assurer l'égalité des chances et réduire les inégalités de résultats ;
- vi. Assurer l'égalité des chances et réduire les inégalités de résultats ;
- vii. Lutter et s'adapter au changement climatique ;
- viii. Assurer la responsabilité et la transparence

Après l'investissement, le gestionnaire définit une feuille de route spécifique aux ODD de manière intégrée avec la direction de la société du portefeuille. Il en assure

- Le suivi qualitatif de manière ponctuelle par le biais de l'équipe de gestion d'actifs
- Le suivi quantitatif annuellement avec le questionnaire ESG.

E. Proportion d'investissements

Le fonds Infravia 2021 à la stratégie d'investissement suivante :

Investir au moins de quatre-vingt-cinq (85) % de son l'Actif net dans le fonds Infravia European Funds V (le "**Fonds Maître**").

F. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Infravia accompagne les sociétés en portefeuille dans l'amélioration, la mise en place de ligne conductrice sur la politique ESG à mettre en place et ils évaluent la progression/performance au quotidien. La « transition » est au cœur de leur philanthropie ESG, pour eux chaque entreprise dans leur portefeuille va à son rythme lors de cette transition.

Ils possèdent une équipe d'expert dans chaque secteur qui sont au courant de chaque évolution réglementaire afin de mieux accompagner les entreprises de leur portefeuille. La responsabilité de la supervision et de la mise en œuvre de la stratégie et de la politique ESG est placée sous l'égide et la supervision du CEO et COO. Une directrice ESG est responsable de la structuration de l'approche ESG et de la sensibilisation de l'ensemble de l'équipe. L'équipe d'investissement est aussi responsable des analyses préalables à l'investissement ; l'équipe de gestion des actifs est responsable du suivi et du reporting pendant la période de détention.

Les équipes d'Infravia ont partagé leurs meilleures pratiques ESG aux entreprises lors du 1^{er} forum dédié aux entreprises dans leur portefeuille.

1. Gestion des risques : identifier les principaux risques d'investissement et surveillance continue de ces risques après l'investissement
2. Mise en place d'un comité d'investissement chargé d'examiner et d'approuver les principales décisions

Les éléments ESG font l'objet d'un suivi régulier à plusieurs niveaux :

- Vincent Levita (CEO), Laëtitia Feraud (COO), Bruno Candes (Partner), Isoline Degert (ESG Director) et Ludovic Both (Asset Manager Director) sont chargés de superviser les initiatives et la stratégie ESG ;
- Le responsable ESG est chargé de diriger et de coordonner le processus ESG au sein de la société ;
- L'équipe d'investissement, avec le soutien du Director ESG, est responsable de l'analyse ESG pré-investissement qui est présentée au Comité d'investissement ;
- L'équipe de gestion des actifs, y compris le Director ESG, est responsable de l'analyse et du suivi ESG après investissement ;
- Les membres nommés du conseil d'administration (associé, directeur des investissements, directeur du gestionnaire d'actifs) sont responsables de la mise en œuvre et du suivi des questions ESG au niveau du conseil d'administration des sociétés du portefeuille ;
Au cas par cas, des conseillers externes spécifiques peuvent également être nommés pour aider sur des sujets particuliers.

G. Méthodes

Infravia a mis en place un questionnaire ESG annuel dans lequel sont listés les indicateurs clés de performance (KPI) liés aux objectifs ESG. Les indicateurs utilisés sont les suivants :

- Égalité des sexes : % de femmes au conseil d'administration, au comité exécutif, dans l'effectif total, politique et initiatives en matière d'égalité des sexes, congé parental ;
- Santé et sécurité : Système et politique de gestion de la santé et de la sécurité, absentéisme, incidents impliquant des employés et des sous-traitants, satisfaction des employés ;
- Qualité de l'infrastructure : continuité des activités, certifications, gestion de la R&D, gestion des données, cybersécurité ;
- Égalité des chances : embauches et départs, système d'actionnariat, évaluation des performances et des carrières, initiatives d'engagement communautaire ;
- Changement climatique : gestion des risques et des opportunités, empreinte carbone, indicateurs liés à l'énergie ;
- Gouvernance : Gestion ESG, formations et politiques en matière d'éthique des affaires, gestion et suivi de la chaîne d'approvisionnement.

Sur la base des résultats ESG annuels et des discussions, le gestionnaire met à jour la maturité de l'actif et affine les priorités d'action. Une évaluation de l'empreinte carbone sur les scopes 1, 2 et 3 est réalisée pour les sociétés du portefeuille.

Depuis 2021, une fois par an, le gérant organise un comité ESG dédié avec toutes les équipes d'investissement afin de passer en revue les feuilles de route ESG, les améliorations et les reculs, de toutes les entreprises de son portefeuille. Cela encourage l'émulation et favorise le partage des meilleures pratiques.

H. Sources et traitement des données

Les sociétés du portefeuille fournissent des données au gestionnaire via un questionnaire ESG. Les données sont ensuite analysées et consolidées si nécessaire. Si nécessaire, des discussions de suivi sont organisées avec les sociétés du portefeuille afin de vérifier la cohérence et l'homogénéité des données.

Les données recueillies par le gestionnaire auprès des sociétés du portefeuille ne sont pas auditées. Aussi, aucune garantie ne peut être donnée que les sociétés du portefeuille atteindront l'amélioration des KPI de performance.

I. Limites aux méthodes et aux données

Les données ne sont pas harmonisées à date, ce qui implique des résultats finaux différents en fonction de la source choisie. Par ailleurs les méthodes sont propres à la société de gestion.

Equitis Gestion a choisi de suivre les recommandations de ESMA et sa structure de fonds nourricier d'intégrer les résultats de fonds maître.

J. Diligence raisonnable

Infravia s'est engagé à mettre en œuvre sa charte de durabilité tout au long du cycle d'investissement : de la sélection des investissements au désinvestissement :

1) Durant la phase de préinvestissement :

- L'équipe d'investissement responsable de l'analyse ESG utilise des instruments internes pour évaluer la qualité ESG. L'équipe se base par rapport aux objectifs SDG et analyse le marché.
- Output : L'équipe d'investissement analyse les risques et opportunités liés aux ODD choisis. Une évaluation des impacts négatifs des potentielles performances financières et opérationnelles est aussi établie. Enfin, une analyse de l'impact climatique de la société cible est réalisée.
- Le profil ESG est systématiquement présenté en comité d'investissement. Lors de la phase de due diligence, une expertise externe peut être réalisée si des menaces sont identifiées. Une diligence ESG est alors effectuée au cas par cas.
- Le profil de durabilité préinvestissement est mentionné dans le mémorandum du comité d'investissement.

2) Durant la phase de post-investissement :

- Evaluation de la performance ESG de la société cible. Cette évaluation se fait via un questionnaire ESG.
- Mise en place de KPI et d'une roadmap SDG adaptés au business plan
- Infravia a nommé un membre pour présenter la stratégie ESG au conseil d'administration.

K. Politiques d'engagements

Equitis Gestion Société de Gestion du Fonds INFRA 2021 se réfèrera aux critères sociaux, environnementaux et de bonne gouvernance (dits "ESG"), visés à l'article L.533-22-1 du CMF, pris en considération par le Fonds Maître. Le rapport annuel du Fonds Maître sera annexé au rapport annuel du Fonds.

Infravia dispose d'une politique d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises. Le gestionnaire considère que les sociétés du portefeuille peuvent prendre des mesures sur les sujets de durabilité identifiés et s'engage à leur fournir un soutien à cet égard. Les sociétés disposent d'une liberté concernant les actions mises en place. Par ailleurs, le gestionnaire effectue des analyses ESG et des évaluations du climat et du carbone, des feuilles de route sur les ODD avec des indicateurs clés de performance et parfois des objectifs spécifiques pour les sociétés du portefeuille d'Infravia.